

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de novembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de Monsieur *Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 octobre 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, M. Bourguignon, J. Personnaz ; G. Vilmint

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Seifert donné à P. Meylan, Nath.Laks donné à M.

Genoud

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, R.Cusin, S. Casabianca, S. Baud,

Le secrétariat a été assuré par : G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	13
Dont pouvoirs	02

N° 2025-58

ECONOMIE- Crédit d'un commerce porté par l'EPF- choix du candidat-signature d'un bail commercial sur un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Il est rappelé que pour le compte de la commune, l'EPF porte depuis le 27 octobre 2021, plusieurs lots de la copropriété GRANDCHAMP située 36 Grand rue, à savoir :

- Lot n°1 rdc commerce
- Lot n° 2 cave, débarras, couloir
- Lot n°4 1^{er} étage appartement
- Lot n°6 combles au 2^{ème} étage

La maîtrise de ces lots de copropriété a été validée pour permettre l'installation d'un commerce visant à satisfaire aux besoins de la population.

La municipalité a confirmé sa volonté de diversifier les commerces de son centre bourg par l'ouverture d'une nouvelle activité.

Suite à l'annonce publiée pour la reprise de ce commerce, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir la candidature de mesdames Verdonnet et Bernard.

Vu la convention pour portage foncier, volet « activités économiques-commerces de proximité » en date du 03 juin 2021 entre la commune et l'EPF74, fixant les modalités d'intervention de portage et de restitution des biens ci-après mentionnés :

Situation	Section	N° cadastral	Surface
36 Grand rue	B	436	06a 11ca

N°2025-58



Vu la volonté de la commune de voir s'installer un nouveau commerce de proximité dédié aux besoins des habitants : ce commerce sera dédié à la conception et fabrication d'articles de décoration, d'achat et de revente de tous produits manufacturés, de décoration intérieure, de graphisme sur tous supports et d'ateliers et de stages créatifs.

Vu la candidature de Mesdames Verdonnet et Bernard pour la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de l'activité sus-mentionnée,

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- **DECIDER** de retenir la candidature de Mesdames Verdonnet et Bernard et leur confier la création de ce commerce à compter du 15 décembre 2025
- **CONSENТИR** un bail commercial au profil de Mesdames Verdonnet et Bernard
- **PRECISER** que la commune participera au financement des travaux qui concernent la rénovation des murs du local commercial et de l'appartement situé aux niveaux R+1 et R+2
- **PRECISER** que le local commercial sera loué vide, et que le preneur aura à sa charge les frais d'aménagement, de mobiliers nécessaires à l'activité envisagée
- **VALIDER** que le bail soit conclu aux conditions suivantes :
 1. Durée : 9 ans à effet au 15 décembre 2025
 2. Loyer/redevance partie commerciale : 799.12 euros soit 14€/m² pour une surface de 57.08 m², hors charge
 3. Indexation : ILC
 4. Dépôt de garantie : 799.12 euros soit 1 mois de loyer
 5. Forme : acte administratif à la charge du preneur

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Guillemette VILMINT



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

